BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le 16 OCT. 2026

ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AVENUES PIERRE PERRON ET ADRIEN HAMON LES 19 ET 20 OCTOBRE 2026 DE 8 H à 18 H

SG/RM 128 – 10/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, avenues Pierre Perron et Adrien Hamon, afin de permettre l'élagage des arbres de ces rues,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée au moyen de panneaux B15/C18, avenues Pierre Perron et Adrien Hamon, de 8 heures à 18 heures, les 19 et 20 octobre 2026, à l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise délimitée par les panneaux B15/C18.

ARTICLE 3 : La vitesse sera réduite à 30 kms/h sur la même portion que citée à l'article 2 ainsi que 60 mètres en amont et en aval de cette portion.

ARTICLE 4 : La matérialisation du présent arrêté sera réalisée par les services techniques municipaux.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Bégard
- Les Services Techniques Municipaux
- GPA
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen

Le Maire

Le maire.
Gildas HERVÉ

MAIRIE DE BÉGARD 22140 Côtes-d'Armor